INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 6 novembre 2014, 19h30, à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale et Mme Darquise Bélanger directrice adjointe.

Présence d'aucun citoyen.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue au citoyen et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014.
4. Dépenses
5. **Correspondances**
   - 5.1 Projet de cuisine collective (dernier dimanche du mois)
   - 5.2 Demande de commandite
   - 5.3 Isabelle Dorion, biologiste, résumé rencontre du 7 août 2014
   - 5.4 Consultation lundi 10 novembre à 16h30, Table de Chefs du Centre professionnelle Lac Abitibi (goûter sur place durée deux heures)
   - 5.5 CRÉ trois résolutions à discuter et adopter
   - 5.6 Plainte d'un citoyen sur le chemin Côte-à-Greffard
   - 5.7 Harmonia assurance invitation 5 à 7 rencontre d'ouverture nouveau bureau
   - 5.8 Gestion de l'inforoute régionale GIRAT (tours de télécommunications)
   - 5.9 Deux demandes de crédit d'ordures (maison inhabitable)
   - 5.10 Schéma d'aménagement et de développement
   - 5.11 Un vélo une ville (demande d'appui)
6. **Période de questions**
7. **Comptabilité & employés**
   - 7.1 Mandater avocat pour rétrocession
   - 7.2 LVT design inc. facture panneaux d'information
   - 7.3 Comité inter municipal de gestion des déchets-Marge de crédit
   - 7.4 Ville de Duparquet factures pour pompier (633.51+354.12)
   - 7.5 Fondation Docteur-Jacques-Paradis
   - 7.6 ADMQ programme de formation (3 cours par année)
   - 7.7 Redemander soumission pour la réfection du Jubé de l'église
   - 7.8 Déclaration annuelle en matière d'équité salariale (internet)
   - 7.9 Renouvellement adhésion à la FQM
8. **Lots**
   - 8.1 Lot 16 A rang 8 canton Duparquet délais construction échus
   - 8.2 Lot 21 rang 9 canton Duparquet délais construction échu
   - 8.3 Consultation des propriétaires rénovation Cadastrale
9. **Chemins**
   - 9.1 Rechargement chemin balbuzard 18voyages et chemin des Merles 3 voyages
   - 9.2 Demande de l'UQAT (entretien déneigement par la municipalité)
10. **Dossiers en suspend**
    - 10.1 Plan de sécurité civile (réso)
    - 10.2 Entente de travail des employés
    - 10.3 Arrêt de travail du journalier (avis)
11. **Divers**
    - 11.1 Appuie à M. Bellavance au près du CLD et SADC
    - 11.2 Déclaration pécuniaires
    - 11.3 Emploi-été Canada
    - 11.4 Fête de Noël autorisation du budget
12. **Varia**
    - 12.1 Réparation du quai Hébécourt chez Soudure multiple
    - 12.2 Discours du maire date
    - 12.3 Date pour l'adoption du budget 2015
    - 12.4 Autoriser le maire à rencontrer Mme Bérubé
13. **Dates prochaines réunion**
    - Séance du conseil 1e décembre
    - Discours du maire le 10 novembre
14. **Période de questions**
15. **Fermeture de l'assemblée**

2014-11-294 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

No de résolution ou annotation

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ.

3. **Lecture et adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014**

2014-11-295 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 soit accepté tel que présenté;

ADOPTÉ.

4. **DÉPENSES**

2014-11-296 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, en date du 6 novembre 2014 et pour la période du 1er au 31 octobre 2014, les dépenses suivantes :

les salaires des employés	6 739.63$,
la rémunération des élus :	1 529.14$,
les dépenses faites par paiements préautorisés :	3 791.66$,
les dépenses payées dans le mois	5 171.30$,

le tout représentant un total de 17 231.73$ la directrice générale/secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ.

5. **CORRESPONDANCES**

5.1 **Projet de cuisine collective**

ATTENDU QUE le comité de développement de Rapide-Danseur envisage de monter un projet de cuisine collective;

ATTENDU QUE l'endroit demandé pour leur projet est le sous-sol de l'église;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à ce projet;

ATTENDU QUE le comité de développement demande aussi le montant de 500$ mis au budget pour leur activité;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-297 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' l'utilisation du sous-sol de l'église soit autorisée le dernier dimanche de chaque mois à compter de janvier 2015;

QUE le montant de 500$ demandé ne soit pas accordé car il n'y a eu aucun bilan de présenté pour 2014 et que cette activité devra être défrayée par les participants;

QUE le ménage soit fait après chaque activité;

ADOPTÉ.

No de résolution ou annotation

5.2 **Demande de commandite**

ATTENDU QU' une demande de commandite nous a été adressée par des citoyens de Rapide-Danseur pour un partenariat "Projet Pérou 2015" pour des élèves de la Cité Étudiante Polyno de La Sarre;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-298 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise un montant de 25$ comme commandite au "Projet Pérou 2015" pour des élèves de la Cité Étudiante Polyno de La Sarre ;

ADOPTÉ.

5.3 **Isabelle Dorion, biologiste, résumé de la rencontre du 7 août 2014**

Information sur le projet de municipalisation du chemin du Héron-Bleu

5.4 **Consultation lundi 10 novembre à 16h30, Table de Chefs du Centre professionnelle Lac Abitibi (goûter sur place durée deux heures)**

2014-11-299 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais de déplacements du maire soient autorisés pour la consultation sur la planification stratégique de l'UQAT 2015-2020, lundi 10 novembre à 16h30 à la Table des Chefs du Centre de formation professionnelle Lac Abitibi. Un goûter sera servi sur place et la rencontre durera environ deux heures;

ADOPTÉ

5.5 **CRÉ trois résolutions à discuter et adopter**

Position sur la régionalisation et décentralisation des lieux de pouvoirs et des effectifs du gouvernement du Québec en Abitibi-Témiscamingue

MOUVEMENT APPRÉHENDÉ DE CENTRALISATION VERS QUÉBEC

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

ATTENDU QUE l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit parties prenantes à la prospérité du Québec;

ATTENDU QUE la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles;

ATTENDU QUE les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

ATTENDU QUE la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

ATTENDU QUE les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration;

ATTENDU QUE l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique;

ATTENDU QUE l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec.

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-300 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE RECOMMANDER :

1) exiger du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi- Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;

2) exiger du gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions;

3) réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec.

ADOPTÉ.

DÉPLOIEMENT DU MODÈLE DE GOUVERNANCE ET DE SERVICE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Position de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue :

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

ATTENDU QUE l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda soit parties prenantes de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

ATTENDU QUE les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de

l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

ATTENDU QUE l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-301 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE RECOMMANDÉ :

1) exiger du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;

2) communiquer cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue;

3) réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle décentralisé;

ADOPTÉ.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Position de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue :

ATTENDU QUE la Conférence régionale n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale;

ATTENDU QUE la Conférence régionale est l'intervenante privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

ATTENDU QUE l'importance de créer un CISSS régionale qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à leurs besoins;

ATTENDU QUE la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

ATTENDU QUE les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE la qualité des emplois associés au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

ATTENDU QUE l'importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda, et poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-302 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE RECOMMANDER:

1) de demander au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;

2) que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;

3) que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;

4) que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;

5) de respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;

6) que chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

ADOPTÉ.

5.6 **Plainte d'un citoyen sur le chemin Côte-à-Greffard**

ATTENDU QU' un citoyen s'est plaint au bureau du député et que celui-ci est convaincu que la municipalité ne fait pas d'intervention pour le contrôle de la circulation à Rapide-Danseur, en particulier dans le rang Côte-à-Greffard;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des plaintes de citoyens à plusieurs reprises et qu'elle a informé la Sûreté du Québec, le contrôle routier ou le ministère des Transports selon la teneur de la plainte;

ATTENDU QUE la municipalité a ajouté des panneaux à différents endroits sur son territoire afin de diriger la circulation sur le chemin visé par le détour;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-303 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la direction retourne une lettre à ce citoyen pour l'informer de notre position face à cette situation;

ADOPTÉ.

5.7 **Harmonia assurance invitation 5 à 7 rencontre d'ouverture nouveau bureau**

Cette rencontre a lieu de 17h à 19h le 12 novembre au 50, 5e Avenue Est La Sarre et personne n'est disponible pour cette rencontre.

5.8 **Gestion de l'inforoute régionale GIRAT (tour de télécommunications)**

Le GIRAT nous informe qu'il veut construire et gérer un minimum de 27 tours de 104 mètres (à court terme) donner accès à internet haute vitesse sans fil et au cellulaire. Ils nous informeront du cheminement de leur projet et demande l'appui de nos milieux.

No de résolution ou annotation

5.9.1 **Demandes de crédit d'ordures (maison inhabitable)**

2014-11-304

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les taxes de vidanges ne soit pas chargé au 1075 route 388 à Rapide-Danseur car plus d'électricité plus habitée et sera démolie à l'été 2015;

ADOPTÉ.

5.9.2 **Demandes de crédit d'ordures (maison inhabitable)**

ATTENDU QU' un citoyen a demandé un crédit de taxe d'ordures pour l'année 2013 et 2014 (matricule 1976-75-6659);

ATTENDU QUE la maison est inhabitée, pas d'électricité et ni eau courante;

EN CONSÉQUENCE

2014-11-305

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une vérification a été faite auprès du Ministère des Affaires Municipales de la possibilité d'accorder un crédit;

QUE nous devons charger la taxe de vidanges pour l'année 2013 et 2014 car le service est donné même s'il n'est pas utilisé et que la maison est inhabitée;

ADOPTÉ.

5.10 **Schéma d'aménagement et de développement**

La MRC d'Abitibi-Ouest nous a remis un Règlement numéro 02-2014 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest" ainsi que le CD-ROM de ce Schéma d'aménagement

5.11 **Un vélo une ville (demande d'appui)**

Pas pour notre municipalité

6. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

7. COMPTABILITÉ & EMPLOYÉS

7.1 **Mandater avocat pour rétrocession**

ATTENDU QUE la Municipalité a vendu une partie du lot 36 P, rang 7, Canton Hébécourt (ci-après désigné « le Lot») au terme d'un acte notarié signé le 12 février 2010;

ATTENDU QUE la vente était sujette au respect de conditions, dont la construction d'une résidence dans un délai de trois (3) ans de la vente, à l'exclusion d'une maison mobile;

ATTENDU QUE l'acte de vente contenait une clause de rétrocession en faveur de la Municipalité en cas de défaut de respecter les conditions relatives à la construction d'une résidence dans le délai;

ATTENDU QUE le Lot a été revendu à M. Mario Alain en date du 14 octobre 2011 et que l'acte de vente faisait état des mêmes conditions et droit de rétrocession en faveur de la Municipalité;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

ATTENDU QUE le délai de trois (3) ans est expiré depuis le 12 février 2013 et qu'aucune résidence n'est construite sur le Lot, malgré des avis de la Municipalité adressés au propriétaire;

ATTENDU QUE mandat fut donné par la Municipalité à Me Guy Bourget, notaire, de préparer un acte de rétrocession et d'entamer les démarches auprès du propriétaire afin que soit signé cet acte;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a pas donné suite à cette démarche;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-306 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU' une mise en demeure formelle soit adressée au propriétaire du Lot de signer l'acte de rétrocession en faveur de la Municipalité;

QU' à défaut par le propriétaire de signer l'acte de rétrocession suite à cette mise en demeure, que des procédures judiciaires soient intentées par la Municipalité afin d'obtenir la rétrocession du Lot selon les conditions prévues à l'acte de vente;

QUE la firme Cain Lamarre Casgrain Wells soit mandatée pour l'envoi de la mise en demeure et la prise des procédures judiciaires à ces fins;

ADOPTÉ.

7.2 **LVT design inc. facture panneaux d'information**

ATTENDU QUE la municipalité a fait faire un panneau d'information pour faire connaître nos services;

ATTENDU QUE ce panneau revient à 447.69$ pour la municipalité et à 191.86$ pour le centre de dépannage;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-307 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la facture au montant de 639.55$ soit payée et de transférer le montant alloué au centre de dépannage en paiement de leur part de facture qui est de 191.86$ ainsi que les 150 copies à .35$ la copie au montant de 52.50$;

ADOPTÉ.

7.3 **Comité inter municipal de gestion des déchets-marge de crédit**

ATTENDU QUE la municipalité de Palmarolle, nous informe qu'il reste un solde à régler sur la marge de crédit qui avait été renouvelée en 2012, concernant le comité inter municipal de gestion des déchets. Le solde est de 5 615.56$. Il y a également un montant d'environ 4 400$ dans le compte de banque du comité;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a avisé les autres municipalités de son retrait en date du 31 juillet 2012 selon les modalités prévus à l'article 14 de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-308 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

No de résolution ou annotation

QU' une lettre soit retournée à la municipalité de Palmarolle et résolution en copie conforme que nous ne voulons pas payer pour d'autres frais concernant le comité inter municipal de gestion de déchets, suite à notre retrait de l'entente en juillet 2012;

ADOPTÉ.

7.4 **Ville de Duparquet factures pour pompier (633.51$+354.12$)**

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet nous a envoyé deux factures soit : une pour un feu de presse et une pour une 3e fausse alarme;

ATTENDU QUE nous n'avons pas à payer ces factures;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-309 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE De retourner ces deux factures à la Ville de Duparquet, en les informant qu'ils doivent faire parvenir ces factures aux personnes concernées. De plus les informer que nous trouvons exagéré qu'ils aient facturé des frais pour véhicule quand la demande a été cancellée à l'intérieur de 4 minutes;

ADOPTÉ.

7.5 **Fondation Docteur-Jacques-Paradis**

ATTENDU QUE la Fondation–Docteur-Jacuqes-Paradis nous demande une contribution de 300$;

ATTENDU QUE depuis 1996, la municipalité a souscrit à la Fondation un montant de 1 771$;

ATTENDU QUE pour 2014, aucun montant n'est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-310 IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité contribue pour l'année 2015 pour un montant de 100$;

QUE ce montant soit inscrit dans nos prévisions budgétaires et soit envoyé en janvier 2015;

ADOPTÉ.

7.6 **ADMQ programme de formation (3 cours par année)**

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre un programme de formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier respectant les standards de l'enseignement supérieur qui comprend notamment des cours de base à distance (en ligne) et des activités complémentaires;

ATTENDU QUE le programme de formation basé sur le développement de compétences à la fonction de travail est supervisé et reconnu par le Cégep de Sorel-Tracy et soutenu par la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur souhaite que Madame Darquise Bélanger directrice adjointe s'inscrive au programme de formation dans le respect des règles établies par l'association, à savoir l'engagement de l'apprenant à le suivre sur une période maximale de six ans, à raison d'au moins trois cours par année

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

auxquels se grefferont obligatoirement des activités complémentaires;

ATTENDU QU' au terme du programme réussi, un titre lié à la fonction de travail lui sera décerné par l'association ainsi qu'une attestation de formation continue par le Cégep;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-311 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser Madame Darquise Bélanger directrice adjointe à s'inscrire au programme de formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

D' assurer un environnement de travail adéquat pour faciliter ses apprentissages en ligne;

De défrayer l'achat des cours en ligne et les frais d'inscription des activités complémentaires prévus au programme de formation aux fins de l'obtention du titre émis par l'association et de l'attestation de formation continue, à raison de 3 cours par année.

ADOPTÉ

7.7 **Redemander soumission pour la réfection du Jubé de l'église**

ATTENDU QUE la municipalité a envoyé des demandes de soumissions suite à la résolution no. 2014-04-109 pour le renforcement du jubé de l'église;

ATTENDU QU' aucun entrepreneur n'a soumissionné pour ces travaux;

ATTENDU QUE nous désirons réaliser ces travaux tandis que nous avons des subventions rattachées à ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-312 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE d'autre appel d'offres soit envoyés pour réaliser des travaux de renforcement du jubé de l'église;

QUE au moins cinq entrepreneurs soient invité a soumissionnés;

ADOPTÉ

7.8 **Déclaration annuelle en matière d'équité salariale (internet)**

2014-11-313 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à remplir la déclaration annuelle en matière d'équité salariale pour l'année 2014 sur internet;

ADOPTÉ

7.9 **Renouvellement adhésion à la FQM**

ATTENDU QUE la FQM nous confirme le coût de notre adhésion pour 2015 soit 998.67$;

ATTENDU QU' le conseil est toujours favorable à être membre de la FQM;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC. TRÉS.

Numéro résolution 2014-11-314

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le montant 998.67$ soit mise au budget et de payer le montant en janvier 2015 pour l'adhésion à la FQM pour l'année 2015;

ADOPTÉ

8. **Lots**

8.1 **Lot 16A rang 8 canton Duparquet délai de construction échu**

ATTENDU le non-respect du délai de construction sur le lot 16A rang 8 Duparquet;

ATTENDU QUE selon l'article 1.3.7.2 du règlement de zonage et d'urbanisme, une amande de 200$ peut être imposée au propriétaire pris en défaut;

ATTENDU QUE dans le contrat notarié une construction de maison devait être habitée et habitable à l'intérieur de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,
2014-11-315 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité charge une pénalité de 200$ pour le retard dans la construction d'une résidence sur le lot 16A rang 8 Duparquet;

ADOPTÉ

8.2 **Lot 21 rang 9 canton Duparquet de la construction échus**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 21 rang 9 Duparquet ne respecte toujours pas l'entente inclue dans son contrat notarié concernant le délai de construction et d'habitation;

ATTENDU QU' il avait été convenu de charger des pénalités sur le retard dans ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,
2014-11-316 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE des frais supplémentaires de 200$ par mois soient facturés pour le 15 octobre et le 15 des mois suivants tant que le propriétaire sera à défaut et que sa demeure ne sera pas considérée habitable et habitée;

ADOPTÉ

8.3 **Consultation des propriétaires rénovation Cadastrale**

ATTENDU QU' il y aura une consultation des propriétaires à propos du mandat 2725, concernant la **rénovation cadastrale** fait par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

ATTENDU QUE cette consultation aura lieu les **26 et 27 novembre 2014** entre 13h et 20h au centre des loisirs de Duparquet au 81, rue Principale, Duparquet;

ATTENDU QUE la présence de l'inspecteur municipal de 13h à 15h30 serait favorable pour nos résidents tel que mentionné par le MRN;

Formules Municipales No 5514-A-MST-O (FLA 780)

ATTENDU QUE les propriétaires qui désirent obtenir plus d'informations peuvent joindre le MERN au 1-888-733-3720;

EN CONSÉQUENCE,
2014-11-317 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. André Dupuis notre inspecteur soit autorisé à être présent de les **26 et 27 novembre 2014** entre 13h et 15h30 au centre des loisirs de Duparquet au 81, rue Principale, Duparquet;

ADOPTÉ

9. **Chemins**

9.1 **Rechargement chemin Balbuzard 18 voyages et chemin des Merles 3 voyages**

ATTENDU la résolution no. 2014-10-291;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées pour le rechargement du chemin Balbuzard 18 voyages et chemin des Merles 3 voyages;

ATTENDU QUE Transport Raymond Bérubé Inc. a présenté la plus basse des soumissions au montant de 3 180.80$. Des redevances de 194.87$ ont été ajoutées au montant pour un total de 3 382.67$;

EN CONSÉQUENCE,
2014-11-318 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la dépense de 3 382.67$ de Transport Raymond Bérubé soit acceptée et que ce montant soit pris dans le compte de gravières et sablière;

ADOPTÉ.

9.2 **Demande de l'UQAT (entretien déneigement par la municipalité)**

À SUIVRE.

10. **Dossiers en suspend**

10.1 **Plan de sécurité civile (réso)**

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Rapide-danseur reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,
2014-11-319 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU' une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

FONCTION	*NOM*
Coordonnatrice municipal de la sécurité civile	Mme Lucie Gravel
Coordonnatrice municipal de la sécurité civile adjointe	Mme Darquise Bélanger
Coordonnateur de site	M. François Cloutier
Responsable Administration	Mme Lucie Gravel
Responsable Sécurité-incendie	M. Claude Gagnon
Responsable Communications	M. Alain Gagnon
Responsable Sécurité des personnes	M. Donald Dubé
Responsable Services aux personnes sinistrées	M. Donald Dubé
Responsable Services techniques & Transports	M. Réal Cossette

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

ADOPTÉ.

10.2 **Entente de travail des employés**

À SUIVRE.

10.3 **Arrêt de travail du journalier (avis)**

ATTENDU QUE les travaux à faire par notre journalier sont complétés la saison étant terminée;

ATTENDU QUE le conseil municipal met fin à l'emploi de notre journalier à compter du 15 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-320 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU' un relevé d'emploi soit remis à M. Réal Cossette qui mettra fin à l'emploi à compter du 15 novembre 2014;

QUE le journalier continuera à faire du temps partiel sur demande durant la saison hivernale;

ADOPTÉ.

11. Divers

11.1 **Appuie à M. Bellavance au près du CLD et SADC**

ATTENDU QUE M. Denis Bellavance relance la station d'essence au coin de la route 388;

ATTENDU QUE la remise en fonction de cette entreprise est un facteur important pour le développement économique de notre municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal appuie ses démarches auprès de la SADC et du CLD dans le but d'obtenir de l'aide pour ses investissements dans une station d'essence, un dépanneur, un casse-croûte, un logement et une petite fermette;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-321 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité appuie les démarches de M. Bellavance auprès de la SADC et du CLD si des possibilités financières étaient favorables à son entreprise par l'entremise de ces deux organismes;

ADOPTÉ.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

11.2 **Déclaration pécuniaires**

ATTENDU QUE les élus doivent remplir au début de chaque nouvelle année une déclaration d'intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE cette déclaration a été remplie par tous les élus;

ATTENDU QU' une lettre doit être envoyée au MAMOT spécifiant que les élus ont rempli cette déclaration;

EN CONSÉQUENCE,
2014-11-322 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU' une lettre soit envoyée au MAMOT mentionnant que tous les élus ont rempli leur déclaration d'intérêts pécuniaires;

ADOPTÉ.

11.3 **Emploi-été Canada**

ATTENDU QUE le programme de financement Emploi-Été Canada accorde de l'aide aux employeurs afin de créer des emplois d'été pour étudiants;

ATTENDU QU' une demande doit être faite pour la municipalité et une autre pour le Centre d'Art Abitibien;

EN CONSÉQUENCE,
2014-11-323 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU' une demande soit faite pour la municipalité pour du débroussaillage, tonte de pelouse et teinture. De contacter Mme Mona Cyr pour vérifier si le Centre d'Art Abitibien compte faire une demande pour eux aussi si non la municipalité fera une demande pour les visites du site historique pour 2015;

ADOPTÉ.

11.4 **Fête de Noël autorisation du budget**

ATTENDU QUE le comité des Loisirs ne s'occupe pas de la fête de Noël pour les enfants cette année;

ATTENDU QUE le conseil prendra en charge la fête;

EN CONSÉQUENCE,
2014-11-324 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' autoriser un montant de 500$ pour l'achat des cadeaux pris dans le budget réservé pour le comité des Loisirs de Rapide-Danseur;

ADOPTÉ.

12 Varia

12.1 **Réparation du quai Hébécourt chez Soudures Multiples**

ATTENDU QUE le quai au Lac Hébécourt nécessite des réparations;

ATTENDU QUE l'entrepreneur désigné pour faire les travaux de réparation est Soudures Multiples de Palmarolle;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS

Numéro résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-325 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE M. Réal Cossette apporte le quai chez Soudures Multiples de Palmarolle pour les réparations;

ADOPTÉ.

12.2 **Discours du maire date**

ATTENDU QUE le discours du maire est à faire dans les jours qui viennent;

EN CONSÉQUENCE

2014-11-326 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' ajourner cette réunion au 12 novembre pour que le maire prononce son discours;

ADOPTÉ.

12.3 **Date pour l'adoption du budget 2015**

ATTENDU QUE l'adoption du budget doit avoir lieu au moins quatre semaines après le discours du maire;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-327 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'adoption du budget aie lieu le 18 décembre à 19h30;

ADOPTÉ

12.4 **Autoriser le maire à rencontrer Mme Bérubé**

ATTENDU QUE le maire aimerait rencontrer Mme Bérubé pour discuter du chemin Héron Bleu;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-328 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' autoriser le maire à rencontrer Mme Bérubé si nécessaire, accompagné par une conseillère ou un conseiller;

ADOPTÉ

12.5 **Rencontre avec Mme Jacinthe Chateauvert**

À SUIVRE.

12.6 **Rencontre avec propriétaire du lot 36 P rang 7 Hébécourt**

Rencontre du 9 octobre 2014 avec le propriétaire du lot 36 P rang 7 canton Hébécourt.

À SUIVRE.

13 **Dates prochaines réunions**

- Ajournement Discours du maire 12 novembre 19h
- Séance de travail 17 novembre 19h
- Séance de travail 24 novembre 19h
- Séance du conseil lundi 1e décembre

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 790)

INITIALES DU MAIRE
GGS
RG
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

14. Période de questions

Aucune question demandant une résolution.

15. Ajournement de la séance

2014-11-329

M. Donald Dubé et Mme Lucie Bélanger propose l'ajournement de la séance. Il est 22h00.

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon, maire

Lucie Gravel D.G.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Ajournement du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 12 novembre 2014, 19h00 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale et Mme Darquise Bélanger directrice adjointe.

Absent	M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4

Présence de deux citoyens (arrivé à 19h20).

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Discours du maire
4. États financiers septembre et octobre 2014
5 Dépenses
   - 5.1 Québec Municipal adhésion annuelle 160.96$
   - 5.2 Transport Raymond Bérubé inc. rechargement Balbuzard et des Merles
6. Correspondances
   - 6.1 MDDELCC égout sans station d'épuration
   - 6.2 Appui au Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Ouest
   - 6.3 Projet pilot – Comptoir de services BIBLIO
   - 6.4 Départ de M. David Goulet sécurité incendie à la MRC
   - 6.5 Éric Audet coordonnateur de projets MRC politique familiale
   - 6.6 Demande de commandite école Dagenais Palmarolle (voyage à Boston)
7 Comptabilité & employés
   - 7.1 Signature de la convention de mise en marché du bois avec SPBAT et Norbord
   - 7.2 Déneigement quai municipal, balbuzard et chemin des Merles
   - 7.3 Déneigement des chemins privés collectifs
8. Divers
9. Varia
10. Dates prochaines réunions
    - Séance de travail 17 novembre 19h
    - Séance de travail 24 novembre 19h
    - Séance du conseil 1e décembre 19h30
    - Séance extraordinaire pour le budget 18 décembre 19h
    - Ajournement du 1e décembre le 18 décembre 20h
11. Période de questions
12. Fermeture de l'assemblée

2014-11-330

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire en gardant le varia ouvert;

ADOPTÉ.

3. Discours du maire

Le maire, M. Alain Gagnon, procède à la lecture de son discours sur la situation financière de la municipalité de Rapide-Danseur pour l'année 2014.

Le discours intégral sera posté à tous les contribuables de Rapide-Danseur.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

4. **États financiers septembre et octobre 2014**

Remis aux élus.

5. **DÉPENSES**

5.1 **Québec Municipal adhésion annuelle 160.96$**

ATTENDU QUE l'adhésion annuelle à Québec Municipal du 1e janvier au 31 décembre 2015 est à renouveler au plus tard le 28 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,
2014-11-331 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'adhésion annuelle soit renouvelée pour le 28 février 2015 à Québec Municipal;

QUE le montant soit prévu au budget 2015;

ADOPTÉ.

5.2 **Transp. Raymond Bérubé inc. rechargement Balbuzard et des Merles**

Voir résolution 2014-11-318

6. **CORRESPONDANCES**

6.1 **MDDELCC égout sans station d'épuration**

Ne concerne pas la municipalité.

6.2 **Appui au Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Ouest**

ATTENDU QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale veut restreindre les services aux jeunes de 18 à 35 ans prestataires de la sécurité du revenu;

ATTENDU QUE le Centre Jeunesse Emploi veut poursuivre ses services auprès de tous les jeunes de 16 à 35 ans de façon préventive avant qu'ils ne soient obligés de faire des demandes à l'aide sociale;

EN CONSÉQUENCE,
2014-11-332 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' appuyer le CJE dans ses démarches à poursuivre son travail auprès des jeunes en envoyant une lettre d'appuie en ce sens au directeur général du CJE;

ADOPTÉ.

6.3 **Projet pilot-Comptoir de services BIBLIO**

Sans objet.

6.4 **Départ de M. David Goulet sécurité incendie à la MRC**

M. David Goulet quitte son poste au sein de la MRC Abitibi-Ouest.

6.6 **Demande de commandite école Dagenais de Palmarolle (voyage Boston)**

ATTENDU QUE des étudiants de l'école Dagenais de Palmarolle ont demandé une commandite pour leur voyage à Boston;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2014-11-333

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité commandite 25$ pour le voyage à Boston des étudiants de l'école Dagenais de Palmarolle;

ADOPTÉ.

7. COMPTABILITÉ & EMPLOYÉS

7.1 Signature de la convention de mise en marché du bois avec SPBAT et Norbord inc.

ATTENDU QU' une convention de mise en marché du bois doit être signée entre le Syndicat des Producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue et Industrie Norbord inc. et les conventions d'aménagement forestier de l'Abitibi-Ouest;

2014-11-334

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le maire M. Alain Gagnon soit autorisé à signer la convention de mise en marché du bois entre le Syndicat des Producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue et Industrie Norbord inc. et les conventions d'aménagement forestier de l'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ.

7.2 Déneigement quai municipal, balbuzard et chemin des Merles

À SUIVRE.

7.3 Déneigement des chemins privés collectifs

À SUIVRE

7.4 Avis de motion, règlement déneigement taxe de secteur

Avis de motion est donnée par M. Donald Dubé que lors d'une prochaine réunion régulière un règlement sera adopté afin d'établir une taxe de secteur pour l'entretien de certains chemins en période d'hiver et d'été;

8. Divers

9. Varia

9.1 Lot 20 A rang 7 Duparquet

ATTENDU la résolution # 2014-07-217;

ATTENDU QUE selon cette résolution, M. Kim Bégin-Cossette aurait dû être mentionné comme co-propriétaire avec Mme Stéphanie Sénéchal dans l'achat du lot 20 A rang 7 Canton Duparquet;

ATTENDU QUE ce lot appartient à la municipalité de Rapide-Danseur et n'est pas un lot épars;

ATTENDU QUE le conseil n'avait pas discuté des exigences à mettre au contrat notarié;

2014-11-335

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

QUE le conseil n'exige aucun délai pour le contrat notarié, aucun délais de construction, aucune obligation ou restriction quelconque (coupe de bois, superficie de la résidence), la seule exigence mentionnée par le conseil est que M. Kim-Bégin-Cossette et Mme Stéphanie Sénéchal ne pourront revendre ce lot avant d'avoir bâtit une maison habitable sur ce lot;

QUE la municipalité s'engage à reprendre ce lot au même prix advenant que l'autorisation de construire soit refusée par la CPTAQ, mais pas de payer les frais notariés les frais reviendront dans ce cas à M. Kim Bégin-Cossette et Mme Stéphanie Sénéchal;

QUE ce lot soit vendu pour la somme de 7 000$ tel que stipulé dans la résolution #2014-07-217;

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice générale Mme Lucie Gravel soient autorisés à signer le contrat notarié pour la vente de ce terrain;

« Lors du point apporté au varia par la directrice générale Mme Lucie Gravel concernant les points à être mis au contrat notarié de M. Kim Bégin-Cossette et Mme Stéphanie Sénéchal des discussions ont lieu et à la demande du maire M. Alain Gagnon, M. Kim Bégin-Cossette (conseiller), Mme Louise Bégin (conseillère), Mme Lucie Gravel (directrice générale) et Mme Darquise Bélanger (directrice adjointe), sont priés de sortir de la salle du conseil, le temps que les élus (M. Alain Gagnon, Mme Denise Jolin, Mme Lucie Bélanger et M. Donald Dubé) discutent des ententes à inclure dans le contrat notarié pour la vente de ce lot ».

ADOPTÉ.

10. **Dates prochaines réunions**

Séance de travail 17 novembre 19h
Séance de travail 24 novembre 19h
Séance du travail 1e décembre 19h
Séance du conseil 4 décembre 19h30
Séance extraordinaire pour le budget 18 décembre 19h
Ajournement du 4 décembre le 18 décembre 20h

11. Période de questions

12. Fermeture de la séance

2014-11-336 Mme Lucie Bélanger propose la levée de la séance. Il est 21h15.

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon, maire

Lucie Gravel D.G.